



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pau, le 19 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### – COVID-19 – Premier décès dans le département

Ce soir, l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine a informé du premier décès survenu dans le département en lien avec le COVID-19. Cela porte à 3 le nombre de décès dus au COVID-19 dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit d'un homme de 66 ans qui était hospitalisé dans le service de maladies infectieuses du centre hospitalier de Pau. Son état clinique était très dégradé en raison d'une polypathologie nécessitant une prise en charge palliative. Il a été confirmé positif au virus hier et décédé ce jour.

S'agissant des cas confirmés dans le département, le chiffre est porté est 27 cas (305 cas dans la région Nouvelle-Aquitaine).

**Aussi, M. Eric SPITZ, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, rappelle que les mesures de confinement ont été mises en place afin de lutter contre la propagation du virus COVID-19 et appelle au sens des responsabilités de chacun pour les respecter.**

Le non-respect du confinement est sanctionné d'une amende de 135€, majorée à 375€.

Aujourd'hui, les forces de l'ordre engagées sur le terrain sur des opérations de contrôle ont dressé près **d'une centaine de contraventions sur l'ensemble du département**. Parmi ces contrevenants, on compte des surfeurs et marcheurs en bordure littorale notamment. Le Préfet rappelle que les activités nautiques sont interdites, que les déplacements sur les plages, plans d'eau intérieurs et sentiers littoraux également (arrêté préfectoral du 19 mars 2020).

S'agissant des activités physiques y compris en montagne, il est rappelé que le sport et l'activité physique **individuels** dans les espaces ouverts sont tolérés à **proximité immédiate du domicile**, dans le respect des gestes barrières (distanciation sociale, etc.) et en évitant tout rassemblement.

**Le mot d'ordre est bien le suivant : RESTEZ CHEZ VOUS !**

Les forces de l'ordre restent mobilisées sur le terrain et les opérations de contrôle seront accentuées.

Contact Presse :  
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques-  
Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle  
☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / ☎ 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79  
[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)



**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

